

# PROCES-VERBAL

## Conseil Municipal du 13 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le treize du mois de juin, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à 19h00, salle de la mairie sous la présidence de M. Christian JEFFROY, Maire.

**PRÉSENTS** : C. JEFFROY – Y. LE BRIGANT – B. PRIGENT – F. LEON – A. FOURNIS-BEYOU – F. GUEHL – P. PETIBON – R. BONABAL – C. LATOUCHE – S. DESCOURT – J. LE GLAS – M. LE CORRE – B. HUONNIC – J-F BOUGET – A. LE GALL – L. L'HAVEANT – R. MORINIÈRE – M-A. RIOUAL – I. ADAM – D. COLIN – M-L HINRY

**ABSENTS** : E. CRESSEVEUR ; V. GUIMBERTEAU

**PROCURATIONS** : V. PERROT à A. FOURNIS-BEYOU ; J-P MENUU à F. GUEHL ; J. DROUOT à B. HUONNIC ; A. SENECHAL à R. BONABAL

**SECRETAIRE DE SEANCE** : L. L'HAVEANT a été élu secrétaire de séance

**QUORUM** : 21 membres présents (2 abs et 4 procurations) sur 27, quorum atteint.

- 
- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 18 avril 2024.
  - Présentation de l'ordre du jour du Conseil Municipal : report du 3.1 et ajouts 3.7 à 3.12

### *1/Finances – Ressources Humaines*

- 1.1/Vote des comptes de Gestion et Administratifs 2023
- 1.2/Affectation des résultats 2023
- 1.3/Vote des budgets supplémentaires et budget prévisionnel lotissement Traou an Dour
- 1.4/Modification tableau des effectifs et modification tableau des emplois saisonniers
- 1.5/Choix prestataire fioul

### *2/Projets et travaux*

- 2.1/Réaménagement places de Kerilly et du 19/03 : dépôt dossier d'urbanisme et avenant
- 2.2/Proposition du SDE pour mise en place d'une borne de recharge véhicules électriques
- 2.3/Travaux à Ti an Holl : avenant Fegeant
- 2.4/Lotissement Traou an Dour : lancement de l'opération

### *3/Questions diverses*

- 3.1/Mise en place des amendes administratives de police
- 3.2/Actualisation longueur de voirie
- 3.3/Intervention d'ENEDIS sur le domaine public pour travaux sur le réseau électrique
- 3.4/Programmation et tarifs An Dour Meur – saison 2024/2025
- 3.5/Subvention association et voyage humanitaire
- 3.6/Avenant marché bois-plaquette
- 3.7/Paiement cabinet Lexcap
- 3.8/Mise en gestion du bar du camping
- 3.9/Avenant négatif Ancienne école maternelle et local ALSH
- 3.10/Travaux GR 34 : rétablissement de la section Toul an Hery-Hogolo
- 3.11/Convention Hand
- 3.12/Astreintes communales : mise à jour

N° de délibération	OBJET	Vote de l'assemblée
53-2024	Approbation des comptes de gestion 2023 – budget principal	Approuvé
54-2024	Approbation des comptes de gestion 2023 – budget centre nautique	Approuvé
55-2024	Approbation des comptes de gestion 2023 – tourisme	Approuvé
56-2024	Approbation des comptes de gestion 2023 – port de plaisance	Approuvé
57-2024	Approbation des comptes de gestion 2023 – lotissement	Approuvé
58-2024	Approbation des comptes de gestion 2023 – chaufferies	Approuvé
59-2024	Approbation des comptes administratifs 2023 - Budget principal	Approuvé
60-2024	Approbation des comptes administratifs 2023 – centre nautique	Approuvé
61-2024	Approbation des comptes administratifs 2023 – tourisme	Approuvé
62-2024	Approbation des comptes administratifs 2023 – port de plaisance	Approuvé
63-2024	Approbation des comptes administratifs 2023 – lotissement	Approuvé
64-2024	Approbation des comptes administratifs 2023 – chaufferies	Approuvé
65-2024	Affectation des résultats 2023	Approuvé
66-2024	Approbation des Budgets supplémentaires	Approuvé
67-2024	Approbation Budget primitif du budget annexe : lotissement de Traou an Dour	Approuvé
68-2024	Emplois saisonniers	Approuvé
69-2024	Modification tableau des effectifs	Approuvé
70-2024	Choix du prestataire de fioul pour la commune	Approuvé
71-2024	Réaménagement places de Kerilly et du 19/03 : dépôt dossier d'urbanisme et régularisations financières	Approuvé
72-2024	Mise en place d'une borne de recharge électrique par le SDE	Approuvé
73-2024	Travaux Ti an Holl : avenant	Approuvé
74-2024	Projet Traou an Dour : lancement du projet	Approuvé
75-2024	Actualisation longueur de voirie	Approuvé
76-2024	Intervention ENEDIS sur le domaine public communal	Approuvé
77-2024	An Dour Meur : approbation programmation et tarifs saison 2024/2025	Approuvé
78-2024	Subvention association et voyage humanitaire	Approuvé
79-2024	Avenant marché bois-plaquettes	Approuvé
80-2024	Facture Lexcap	Approuvé
81-2024	Mise en gestion du bar du camping	Approuvé
82-2024	Maison de la petite enfance : avenant négatif	Approuvé
83-2024	Aménagement ALSH : avenant négatif	Approuvé
84-2024	GR 34 : rétablissement du sentier entre Toul an Hery et le Hogolo	Approuvé
85-2024	Convention Hand pour intervention d'un salarié du club	Approuvé
86-2024	Astreintes communales : mise à jour	Approuvé
87-2024	Renouvellement d'un poste non permanent pour un accroissement temporaire d'activité – Poste d'Agent de surveillance de la Voie Publique (ASVP) du 30 septembre 2024 au 31 mars 2025.	Approuvé

## 1. Finances – Ressources humaines :

### • Approbation des comptes de gestion 2023

#### → Budget principal : (53-2024)

Nature	Investissement	Fonctionnement
Recettes	2 440 204,05	5 234 174,91
Dépenses	2 433 766,42	4 933 162,36
Résultat de l'exercice	6 437,63	301 012,55
Résultat reporté N-1	- 403 817,18	72 556,67
Résultat de clôture	- 397 379,55	373 569,22
	-	23 810,33

**Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents APPROUVE** les comptes de gestion ci-dessus établis par M. le Receveur municipal concernant l'exercice budgétaire 2023 du budget principal de la commune

#### → Budget Centre Nautique : (54-2024)

Nature	Investissement	Fonctionnement
Recettes	44 618,57	229 237,30
Dépenses	36 892,96	291 209,23
Résultat de l'exercice	7 725,61	- 61 971,93
Résultat reporté N-1	- 1 079,31	- 82 650,23
Résultat de clôture	6 646,30	- 144 622,16
	-	137 975,86

**Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents APPROUVE** les comptes de gestion ci-dessus établis par M. le Receveur municipal concernant l'exercice budgétaire 2023 du budget annexe Centre Nautique

#### → Budget Tourisme : (55-2024)

Nature	Investissement	Fonctionnement
Recettes	86 797,74	350 215,23
Dépenses	389 043,90	328 754,76
Résultat de l'exercice	-302 246,16	21 460,47
Résultat reporté N-1	218 563,43	-
Résultat de clôture	- 83 682,73	21 460,47
	-	62 222,26

**Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents APPROUVE** les comptes de gestion ci-dessus établis par M. le Receveur municipal concernant l'exercice budgétaire 2023 du budget annexe Tourisme

→ **Budget Port de Plaisance : (56-2024)**

Nature	Investissement	Fonctionnement
Recettes	4 623,58	32 405,69
Dépenses	5 521,53	32 965,32
Résultat de l'exercice	- 897,95	- 559,63
Résultat reporté N-1	1 456,21	- 406,64
Résultat de clôture	558,26	- 966,27
	-	408,01

**Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents APPROUVE** les comptes de gestion ci-dessus établis par M. le Receveur municipal concernant l'exercice budgétaire 2023 du budget annexe Port de Plaisance

→ **Budget Lotissement (57-2024)**

Nature	Investissement	Fonctionnement
Recettes	-	34 507,65
Dépenses	-	34 507,15
Résultat de l'exercice	-	0,50
Résultat reporté N-1	-	9,49
Résultat de clôture	-	9,99
		9,99

**Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents APPROUVE** les comptes de gestion ci-dessus établis par M. le Receveur municipal concernant l'exercice budgétaire 2023 du budget annexe Lotissement

→ **Budget Chaufferies : (58-2024)**

Nature	Investissement	Fonctionnement
Recettes	75 064,33	195 761,38
Dépenses	74 651,95	225 907,69
Résultat de l'exercice	412,38	- 30 146,31
Résultat reporté N-1	9 289,14	
Résultat de clôture	9 701,52	- 30 146,31
	-	20 444,79

**Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents APPROUVE** les comptes de gestion ci-dessus établis par M. le Receveur municipal concernant l'exercice budgétaire 2023 du budget annexe Chaufferies

- **Approbation des comptes administratifs 2023**

- **Budget principal : (59-2024)**

Nature	Investissement	Fonctionnement
Recettes	2 440 204,05	5 234 174,91
Dépenses	2 433 766,42	4 933 162,36
Résultat de l'exercice	6 437,63	301 012,55
Résultat reporté N-1	- 403 817,18	72 556,67
Résultat de clôture	- 397 379,55	373 569,22
		23 810,33

M. le Maire quitte légalement la salle, M. LE BRIGANT prend la présidence afin de procéder au vote.

**M. LE BRIGANT souligne que le résultat de l'exercice en Investissement est positif pour 2023. Mais la section est en déficit car cumulé avec le déficit de 2022 notamment en raison des gros investissements opérés les années précédentes.**

**Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents**

**APPROUVE** les comptes administratifs ci-dessus présentés concernant l'exercice budgétaire 2023 du budget principal de la commune

- **Budget Centre Nautique : (60-2024)**

Nature	Investissement	Fonctionnement
Recettes	. 44 618,57	229 237,30
Dépenses	36 892,96	291 209,23
Résultat de l'exercice	7 725,61	- 61 971,93
Résultat reporté N-1	- 1 079,31	- 82 650,23
Résultat de clôture	6 646,30	- 144 622,16
		137 975,86

M. le Maire quitte légalement la salle, M. LE BRIGANT prend la présidence afin de procéder au vote.

**M. Le Brigant souligne que le résultat de 2023 est meilleur que 2022 mais il n'est quand même pas bon. Les résultats négatifs se cumulent d'années en années et il va falloir trouver des solutions structurelles. Un groupe de travail a été créer lors de la dernière commission finances pour trouver des leviers afin de sortir de cette situation budgétaire délicate.**

**M. LE BRIGANT souligne néanmoins le travail remarquable des agents qui font tout ce qu'ils peuvent pour faire tourner le centre.**

**Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents**

**APPROUVE** les comptes administratifs ci-dessus présentés concernant l'exercice budgétaire 2023 du budget annexe Centre Nautique

→ **Budget Tourisme : (61-2024)**

Nature	Investissement	Fonctionnement
Recettes	86 797,74	350 215,23
Dépenses	389 043,90	328 754,76
Résultat de l'exercice	-302 246,16	21 460,47
Résultat reporté N-1	218 563,43	-
Résultat de clôture	- 83 682,73	21 460,47
	-	62 222,26

M. le Maire quitte légalement la salle, M. LE BRIGANT prend la présidence afin de procéder au vote.

**Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents**

**APPROUVE** les comptes administratifs ci-dessus présentés concernant l'exercice budgétaire 2023 du budget annexe Tourisme

→ **Budget Port de Plaisance : (62-2024)**

Nature	Investissement	Fonctionnement
Recettes	4 623,58	32 405,69
Dépenses	5 521,53	32 965,32
Résultat de l'exercice	- 897,95	- 559,63
Résultat reporté N-1	1 456,21	- 406,64
Résultat de clôture	558,26	- 966,27
	-	408,01

M. le Maire quitte légalement la salle, M. LE BRIGANT prend la présidence afin de procéder au vote.

**Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents**

**APPROUVE** les comptes administratifs ci-dessus présentés concernant l'exercice budgétaire 2023 du budget annexe Port de Plaisance

→ **Budget Lotissement : (63-2024)**

Nature	Investissement	Fonctionnement
Recettes	-	34 507,65
Dépenses	-	34 507,15
Résultat de l'exercice	-	0,50
Résultat reporté N-1	-	9,49
Résultat de clôture	-	9,99
		9,99

M. le Maire quitte légalement la salle, M. LE BRIGANT prend la présidence afin de procéder au vote.

**Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents**

**APPROUVE** les comptes administratifs ci-dessus présentés concernant l'exercice budgétaire 2023 du budget annexe Lotissement

→ **Budget Chaufferies : (64-2024)**

Nature	Investissement	Fonctionnement
Recettes	75 064,33	195 761,38
Dépenses	74 651,95	225 907,69
Résultat de l'exercice	412,38	- 30 146,31
Résultat reporté N-1	9 289,14	
Résultat de clôture	9 701,52	- 30 146,31
	-	20 444,79

M. le Maire quitte légalement la salle, M. LE BRIGANT prend la présidence afin de procéder au vote.

*Il est précisé que les tarifs de revente de chaleur et de quantité de bois ont été revus afin de résorber ce petit déficit.*

**Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents**

**APPROUVE** les comptes administratifs ci-dessus présentés concernant l'exercice budgétaire 2023 du budget annexe Chaufferies

*M. le Maire se félicite que l'objectif d'assainir les finances de la section d'investissement soit atteint en 2023 avec une fin d'exercice positive de 6500€. Il convient désormais de résorber le déficit cumulé de 2022. Comme prévu, la commune ne réalisera pas d'emprunt en 2024 pour continuer d'assainir les finances, il est important de tenir ses budgets en 2024. Il y a un souci en ce qui concerne les comptes du centre nautique : il faut revoir le fonctionnement et trouver des solutions. Le groupe de travail va vite se réunir pour travailler ce sujet.*

• **Affectation des résultats 2023 (65-2024)**

Le Conseil Municipal, après avoir :

- Adopté les comptes administratifs 2023 (budget principal et budgets annexes)
- Constaté leur conformité avec les comptes de gestion 2023

Constate les résultats ci-dessous et propose de les affecter de la façon suivante :

**Budget Principal : Commune**

Résultat 2023 - excédent ..... : 373 569,22  
 Reprise en financement section d'investissement (1068) : 373 569,22  
 Reprise en recettes de fonctionnement (002)..... : 0,00€

**Budget annexe : Centre Nautique**

Résultat 2023 – déficit.....: 144 622,16€  
 Reprise en financement section d'investissement (1068) : 0,00€  
 Reprise en dépenses de fonctionnement (001)..... : 144 622,16€

**Budget annexe : Tourisme**

Résultat 2023 – excédent..... : 21 460,47€  
 Reprise en financement section d'investissement (1068) : 21 460,47€  
 Reprise en recettes de fonctionnement (002)..... : 0,00 €

**Budget annexe : Lotissement**

Résultat 2023 - excédent..... : 9,99€  
Reprise en financement section d'investissement (1068) : 0,00€  
Reprise en recettes de fonctionnement (002)..... : 9.99€

**Budget annexe : Chaufferie**

Résultat 2023 – déficit..... : 30 146,31€  
Reprise en financement section d'investissement (1068) : 0,00€  
Reprise en dépenses de fonctionnement (001)..... : 30 146,31 €

**Budget annexe : Port de plaisance**

Résultat 2023 – déficit..... : 966,27€  
Reprise en financement section d'investissement (1068) : 0,00€  
Reprise en dépenses de fonctionnement (001)..... : 966.27 €

**Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents**

**AFFECTE** les résultats énoncés ci-dessus en totalité au compte 1068 « reprise en financement section d'investissement » pour le budget **principal** et le budget annexe **Tourisme**,  
**AFFECTE** le résultat du budget annexe lotissement en recette de fonctionnement (002)  
**PRECISE** que pour les résultats des budgets **Centre Nautique, Chaufferie et Port de Plaisance**, l'affectation de résultat n'est pas possible car déficitaires. Les résultats seront donc repris en dépense de fonctionnement.

- **Approbation des Budgets supplémentaires (66-2024)**

M. le Maire rappelle à l'assemblée que le budget supplémentaire permet d'ajuster les crédits votés lors du budget primitif et d'effectuer la reprise des résultats de clôture de l'année précédente.

**Vu** les délibérations du vote des budgets primitifs en date du 14 décembre 2023

**Vu** l'avis de la commission des finances réunie le 16 mai 2024

**Vu** l'approbation des comptes de gestion et administratifs en date du 13 juin 2024

**Vu** l'approbation des affectations de résultat en date du 13 juin 2024

→ **Budget principal-Commune**

Fonctionnement : les dépenses et recettes s'équilibrent à la somme de : 5 618 954,00€

Investissement : les dépenses et recettes s'équilibrent à la somme de : 2 384 079,00€

→ **Budget annexe : Centre Nautique**

Fonctionnement : les dépenses et recettes s'équilibrent à la somme de : 414 735,00€

Investissement : les dépenses et recettes s'équilibrent à la somme de : 49 417,00€

→ **Budget annexe : Tourisme**

Fonctionnement : les dépenses et recettes s'équilibrent à la somme de : 503 142,00€

Investissement : les dépenses et recettes s'équilibrent à la somme de : 231 102,00€

→ **Budget annexe : Port de Plaisance**

Fonctionnement : les dépenses et recettes s'équilibrent à la somme de : 35 500,00€

Investissement : les dépenses et recettes s'équilibrent à la somme de : 7 316,00€

→ **Budget annexe : Lotissement PAP**

Fonctionnement : les dépenses et recettes s'équilibrent à la somme de : 275 039,31€

Investissement : les dépenses et recettes s'équilibrent à la somme de : 95 444,52€

→ **Budget annexe : Chaufferie**

Fonctionnement : les dépenses et recettes s'équilibrent à la somme de : 290 752,00€

Investissement : les dépenses et recettes s'équilibrent à la somme de : 111 157,00€



M. le Maire souligne la qualité du travail de M. LE BRIGANT et Mme LE LAY car le BS n'est que très peu modifié par rapport au BP. Il précise ensuite que les recettes sont de plus en plus difficiles à aller chercher (dotations/subventions) et que certaines qu'on touchait systématiquement sont perdus en 2024 : exemple des 25 000 € perdus du budget annexe caisse des écoles qui ne peut plus réaliser ce virement. D'ailleurs, des nouveaux tarifs ont été votés en caisse des écoles (augmentation du prix de vente des repas) et seront applicables en septembre prochain. Ces nouveaux tarifs seront établis en fonction du quotient familial afin de trouver une forme de justice sociale à cet effort financier. L'objectif final étant d'augmenter les recettes de ce budget annexe qui souffre depuis la hausse des coûts de l'énergie et des denrées alimentaires.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

ADOpte les budgets supplémentaires et leurs ajustements de crédits pour l'exercice 2024 concernant le budget principal et les budgets annexes (Centre Nautique, Tourisme, Port de Plaisance, Lotissement, Chaufferie)

- **Approbation Budget primitif du budget annexe :**  
**Lotissement de Traou an Dour (67-2024)**

Fonctionnement : les dépenses et recettes s'équilibrent à la somme de : 1 035 605,00€

Investissement : les dépenses et recettes s'équilibrent à la somme de : 1 000 000,00€

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

APPROUVE le budget primitif du lotissement Traou an Dour

- **Emplois saisonniers (68-2024)**

M. le maire rappelle à l'assemblée le vote du tableau de répartition des emplois saisonniers. Il précise qu'il convient de le modifier pour ajouter un poste administratif au Centre Nautique et modifier des dates d'embauches au service technique et au SEJ :

Ouverture de postes saisonniers 2024						
Services Techniques						
POSTE	DHS	PERIODE	Base	Base mensuel SMIC au 01 janvier 2024 Temps complet	Conversion indice mensuel brut - Temps plein	Traitement indiciaire 2024
Agent polyvalent Permis B	Temps complet	1er juillet au 4 août 2024	100% DU SMIC	1 766,92 €	1 801,73 €	IB 367 - IM 366
	Temps complet	1er août au 3 septembre 2024	100% DU SMIC	1 766,92 €	1 801,73 €	IB 367 - IM 366
2 Agents - Brigade propreté	Temps complet	1er juillet au 3 septembre 2024	100% DU SMIC	1 766,92 €	1 801,73 €	IB 367 - IM 366
Centre Nautique						
POSTE	DHS	PERIODE	Base	Base mensuel SMIC au 01 janvier 2024 Temps complet	Conversion indice mensuel brut - Temps plein	Traitement indiciaire 2024
1 secrétaire	Temps complet	15 juin au 30 septembre 2024	100% DU SMIC	1 766,92 €	1 801,73 €	IB 367 - IM 366
Enfance - Jeunesse						
POSTE	DHS	PERIODE	Base	Base mensuel au 01 janvier 2024 Temps complet	Conversion indice mensuel brut - Temps plein	Traitement indiciaire 2024
Juillet						
4 Animateurs BAFA - CLSH	Temps complet	1er juillet au 4 août 2024	100% DU SMIC	1 766,92 €	1 801,73 €	IB 367 - IM 366
1 Animateur BAFA SB - Camps	Temps complet	1er juillet au 31 juillet 2024	105% DU SMIC	1 855,27 €	1 855,88 €	IB 413 - IM 377
1 Animateur BAFA - Jeunesse	Temps complet	1 juillet au 4 août 2024	100% DU SMIC	1 766,92 €	1 801,73 €	IB 367 - IM 366
Août						
2 Animateurs BAFA	Temps complet	1er août au 31 août 2024	100% DU SMIC	1 766,92 €	1 801,73 €	IB 367 - IM 366

**Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents**

**AUTORISE** le recrutement d'un poste estival administratif supplémentaire cet été au centre nautique sur les mois de juin/juillet/août/septembre

**AUTORISE** la modification des dates d'embauche au service technique et au SEJ selon le tableau présenté ci-dessus.

• **Modification tableau des effectifs (69-2024 / 87-2024)**

M. le Maire informe l'assemblée que le policier rural a été nommé garde champêtre suite à sa réussite aux examens. Il convient donc de modifier le tableau des effectifs en supprimant son grade d'origine, à savoir adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Par ailleurs, le poste du nouveau chef cuisinier doit être pérennisé, son contrat actuel se terminant fin août. Il est donc proposé d'autoriser M. le Maire à lancer une publication de poste sur le grade d'adjoint technique en vue de recruter statutairement un agent cuisinier.

Enfin, le contrat de l'ASVP, va se terminer fin septembre. Il est proposé de prolonger ce contrat jusqu'au mois de mars 2025.

**Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents**

**AUTORISE** la modification du tableau des effectifs suivant :

TABLEAU DES EFFECTIFS

Mise à jour au 13 juin 2024

Service Administratif	
1	Attaché
1	Directeur Général des services des communes de 2 000 à 10 000 habitants
1	Rédacteur principal de 1ère classe
2	Rédacteur
4	Adjoint administratif principal de 1ère classe
3	Adjoint administratif principal de 2ème classe
3	Adjoint administratif
Police Municipale	
1	Garde champêtre chef
Technique	
1	Technicien
2	Agent de maîtrise principal
3	Agent de maîtrise
14	Adjoint technique principal de 1ère classe
0	Adjoint technique principal de 2ème classe
9	Adjoint technique
1	Adjoint technique TNC 30,5/35
0	Agent spécialisé principal de 1re classe des écoles maternelles
Animation	
4	Animateur principal de 1ère classe
6	Adjoint d'animation
2	Adjoint d'animation principal 2ème classe
Sport	
0	Educateur des activités physiques et sportives principal de 1ère classe
Culturelle	
1	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1ère classe

**AUTORISE** la modification du tableau des effectifs suivant,

**AUTORISE** M. le Maire à lancer une opération de recrutement pour un cuisinier au grade d'adjoint technique,

**ADOpte** la proposition du Maire de renouveler le contrat d'accroissement temporaire d'activité de Madame Camille SAMSON du 30 septembre 2024 au 31 mars 2025,

**INSCRIT** au budget les crédits correspondants,

**DECIDE** que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 30 septembre 2024,

**INFORME** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception par le représentant de l'État.

- **Choix du prestataire de fioul pour la commune (70-2024)**

M. le Maire rappelle à l'assemblée qu'une consultation a été lancée pour recrutement d'un prestataire de fioul (combustible) et Gazole non routier pour la commune.

Deux offres sont parvenues en mairie et, après analyse, M. le Maire propose d'attribuer ce marché à la société STEPHAN qui se trouve être l'entreprise la mieux-disante :

PROPOSITION STEPHAN POUR COMBUSTIBLE ET GNR		
	Fioul/combustible	Gazole non routier
Prix HT pour 1000litres	1028 €	1041€
Remise permanente	75€	65€
Prix HT après remise	953€	965€

**Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents**

**ACCEPTE** la proposition de l'entreprise STEPHAN, en tant que prestataire de fioul et GNR pour le compte de la commune

## **2. Projets et Travaux**

- **Réaménagement places de Kerilly et du 19/03 : dépôt dossier d'urbanisme et régularisations financières (71-2024)**

M. le Maire informe l'assemblée que le dossier d'urbanisme concernant le réaménagement des places est prêt à être déposé auprès du service instructeur de LTC. Ainsi, il convient d'autoriser M. le Maire à déposer un Permis d'Aménager pour l'ensemble du projet.

Il est rappelé que la prochaine échéance consiste à réaménager la place de Kerilly et la RD 786, les autres séquences seront traitées plus tard.

Cette phase travaux, dans ses prévisions, étant plus importante que prévu, il convient d'autoriser l'établissement d'un avenant modifiant le marché initial de la façon suivante :

- Avenant financier de + 15%, passant ainsi de 79 625€ HT à 91 568,75€HT,
- Modification des honoraires entre co-traitants : les frais inhérents à la création d'une fiche action portant sur l'équipement mixte seront à basculer entièrement sur TLPA (2675€ HT) et ainsi réduire les frais dus à ECMO et la SEM Breizh à 0€ (cette modification n'a pas d'impact sur le montant du marché).

Conformément au marché conclu, M. le Maire informe l'assemblée que des réunions supplémentaires ont été commandées au Bureau d'Etude (Une avec les médecins et une avec les marchands du dimanche). Ainsi, ces réunions seront facturées au tarif conclu, à savoir : deux réunions au profit de TLPA pour 1360€ HT, une réunion au profit d'ECR pour 680€ HT et une réunion au profit de la SEM Breizh pour 680€ HT également.

Enfin, M. le Maire rappelle à l'assemblée que des travaux de réaménagement de la rue des prairies, rue de la gendarmerie et place du 19/03 (comprenant la création d'une halle) suivront dans un second temps. Il convient donc d'autoriser M. le Maire à lancer une consultation afin de recruter un Maître d'œuvre afin d'accompagner la commune dans cet ambitieux projet.

Ce maître d'œuvre aura notamment comme missions :

- Finalisation du projet
- Aide à la passation des marchés
- Gestion des phases travaux (planning et bonne tenue du chantier)
- Réception de chantier

**Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents**

**AUTORISE** M. le Maire à déposer une demande de Permis d'Aménager au nom de la collectivité sur l'ensemble du projet (hors halles)

**APPROUVE** le projet de réaménagement de la place de Kerilly et la RD tel que défini ci-dessus,  
**AUTORISE** M. le Maire à lancer une consultation d'entreprises pour les travaux définis ci-dessus.

**APPROUVE** la passation d'un avenant concernant la Maitrise d'œuvre de cette phase 1 du projet (Kerilly-RD) de 15%,

**AUTORISE** M. le Maire à solliciter tous les partenaires susceptibles de financer le projet à savoir : le Conseil Départemental (contrat de territoire), le Conseil Régional (Bien Vivre en Bretagne), Lannion Trégor Communauté, les services de l'Etat (fonds verts/DSIL/DETR, renaturation des villes et villages...)

**SOLLICITE** l'avis du Département concernant ce projet et ses incidences sur la RD 786 afin d'établir et de signer une convention.

• **Mise en place d'une borne de recharge électrique par le SDE (72-2024)**

M. le Maire informe l'assemblée que le SDE propose à la commune la mise en place d'une borne de recharge pour véhicules électriques dans le bourg. L'idée étant de l'intégrer aux travaux de réaménagement de la place de Kerilly qui devraient être mis en œuvre en 2025.

Le montant total de l'investissement se chiffre à 24 750€ HT financés à 75% par le SDE. Le reste à charge de 6 187,50€ HT étant partagé entre la commune et LTC, soit 3093,75€ HT chacun.

Les frais de fonctionnement de la borne (1500€/an) seront à la charge exclusive du SDE. Une convention sera établie entre la commune et le SDE.

**Vu** les dispositions du CGCT, notamment son article L.2224-37 permettant le transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » aux autorités organisatrices d'un réseau de distribution d'électricité visées à l'article L.2224-31 du CGCT

**Vu** l'article 4-2-5 des statuts du Syndicat Départemental d'Energie entériné par arrêté préfectoral en date du 1<sup>er</sup> mars 2019 habilitant le SDE 22 à mettre en place et organiser, pour ceux de ses membres qui lui ont confié cette compétence, un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

**Vu** l'article 9 des statuts du SDE22 portant sur les modalités du transfert de cette compétence,

**Vu** la délibération du comité syndical du SDE22 en date du 7/04/2014 portant sur le schéma de déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables en Côtes d'Armor,

**Vu** le souhait exprimé par la commune de voir installer des points de recharges sur son territoire et en cohérence avec les infrastructures existantes à proximité,

**Considérant** que le SDE22 souhaite poursuivre le déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE), et ce à travers un maillage adapté aux besoins locaux,

**Considérant** que la borne de recharge sera installée sur du foncier appartenant à la commune ;

**Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents**

**APPROUVE** le transfert de la compétence « infrastructures de recharge pour véhicules électriques » au SDE 22 pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaire à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables

**AUTORISE** M. le Maire à signer une convention d'occupation du domaine public pour l'installation d'infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques et hybrides rechargeables

**AUTORISE** M. le Maire à signer tous les actes nécessaires au transfert de la compétence « infrastructures de recharge pour véhicules électriques » et à la mise en œuvre du projet.

• **Travaux Ti an Holl : avenant (73-2024)**

M. le Maire rappelle à l'assemblée le projet de rénovation énergétique de Ti an Holl qui est sur le point de se terminer. Cependant, un avenant est nécessaire et concerne le lot 3 (Electricité) dont le titulaire est l'entreprise Fegeant. D'un montant de 2077.96€ HT, cet avenant concerne la réparation de pannes sur le réseau électrique et le remplacement de blocs de sécurité.

Le marché passe ainsi de 14 305.30€ à 16 383.26€ HT, soit une augmentation de 14.5%.

Par ailleurs, il est prévu le passage d'une entreprise de nettoyage pour ce projet. Il est rappelé que malgré ces surcoûts, le projet reste dans son enveloppe budgétaire initiale (210 000€ TTC) :

RENOVATION ENERGETIQUE DE TI AN HOLL – BUDGET DEFINITIF						
Dépenses					Recettes	
Lot	Entreprise	Montant marché	Avenant / Tvx en +	Nouveau montant	Financier	Montant
1/ Menuiseries	Le Bihan	78 429.00€	0.00€	78 429.00€	Etat (fonds verts)	34 500.00€
2/ Couverture	Remeur	29 358.20€	0.00€	29 358.20€	Etat (DETR)	34 500.00€
3/ Electricité	Fegeant	14 305.30€	2 077.96€	16 383.26€	Département	26 000.00€
4/ Faux plafonds	Le Bihan	7 850.00€	0.00€	7 850.00€	LTC	32 000.00€
5/ Peinture	Derrien	22 902.12€	0.00€	22 902.12€	FCTVA	33 858.76€
6/ Serrurerie	Le Bihan	11 990.00€	0.00€	11 990.00€	Autofinancement	45 546.74€
7/ Nettoyage site	Cet'Hygiène		1 412.00€	1 412.00€		
8/ Diag énergétique	Armor Ingénierie		3 680.00€	3 680.00€		
<b>TOTAL HT</b>		<b>164 834.62€</b>	<b>7 169.96€</b>	<b>172 004.58€</b>	TOTAL Subventions	127 000.00€ (61.5%)
<b>TOTAL TTC</b>		<b>197 81.54€</b>	<b>8 603.95€</b>	<b>206 405.50€</b>	<b>TOTAL recettes</b>	<b>206 405.50€</b>

**Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents**

**APPROUVE** l'avenant à passer avec l'entreprise Fegeant (lot 3 – Electricité) de + 14.5%

**AUTORISE** M. le Maire à signer cet avenant et les devis supplémentaires liés à ce projet

• **Projet Traou an Dour : lancement du projet (74-2024)**

M. le Maire rappelle à l'assemblée le projet de création en régie d'un lotissement à Traou an Dour. Le service des domaines a donné son accord pour la transaction à établir avec son propriétaire.

Sur le projet d'achat, il convient de préciser que ce ne sont pas 2 mais 3 parcelles à acquérir, au même tarif (180 000€ net vendeur) pour une superficie totale de 11 307m<sup>2</sup> et non pas 11 257m<sup>2</sup>.

Conformément à la délibération n° 37/2024, plusieurs financeurs ont été sollicités pour financer ce projet. M. le Maire propose de retenir l'offre la plus avantageuse à savoir celle du CREDIT AGRICOLE aux conditions suivantes :

- ➔ Montant emprunté : 1 000 000€ (déblocage progressif sur 36 mois)
- ➔ Index : Euribor 3 mois variable à 3.819% avec marge de 0.75% (Total taux révisable de 4.569%). Paiement trimestriel des intérêts.
- ➔ Frais de dossier : 1 800€

Par ailleurs, ces parcelles ont déjà fait l'objet d'études divers et de dépôt d'un permis d'aménager par un promoteur. Ce promoteur propose de nous vendre tout ce travail administratif qui permettra à la commune de gagner un temps précieux sur ce dossier qui doit avancer le plus vite possible pour rembourser le prêt aussi vite que possible.

D'un coût total de 14 442€, le promoteur (IMODEUS) nous propose une revente à 6 000€ et comprend :

- Relevé Topographique
- Etude des sols

➤ Elaboration du PA

➤ Faisabilité de l'architecte

Enfin, il est proposé de contractualiser avec le cabinet QUARTA qui pourrait accompagner la commune dans ce projet pour 34 850€ HT et notamment sur les volets :

➤ Avant-projet

➤ Délimitation foncière des lots

➤ Dépôt Permis d'aménager

➤ Maitrise d'œuvre et AMO

➤ Dépôt dossier loi sur l'eau

**Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents**

**APPROUVE** la modification de la taille du projet, passant de 11 257m<sup>2</sup> à 11 307m<sup>2</sup> tout en précisant que cette augmentation est sans incidence sur le prix

**ACCEPTE** la proposition de financement du Crédit Agricole telle que définie ci-dessus pour le projet

**AUTORISE** le rachat des éléments administratifs pour mener à bien ce projet auprès d'IMODEUS au tarif de 6000€ TTC à condition récupérer tous les documents en format modifiable et principalement le plan autocad.

**ACCEPTE** la proposition du Cabinet Quarta pour assister la commune dans ce projet au tarif de 34 850€ HT.

## **1. Questions diverses**

### **• Actualisation longueur de voirie (75-2024)**

M. le Maire expose que le montant de la DGF est calculé en fonction d'un certain nombre de critères, dont la longueur de la voirie communale. Cette dernière est déclarée aux services de la préfecture par la commune et doit donc être réactualisée, dans la mesure où des voiries de lotissement notamment ont été intégrées au domaine routier communal.

Une mise à jour prenant en compte l'ensemble des modifications et voies nouvelles a été établie le 30/05/2024 par les services techniques de la mairie et s'élève à 3,735 km depuis la dernière mise à jour qui date de 2015, venant s'ajouter aux 105.929Km déjà existant.

Le linéaire de voirie représente donc un total à ce jour de 109.664 km appartenant à la commune.

**Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents**

**ARRÊTE** la nouvelle longueur de la voirie communale à 109 664 ml au 13 juin 2024

**AUTORISE** M. le maire à entreprendre toutes les démarches et à signer les documents nécessaires à cet effet.

### **• Intervention ENEDIS sur le domaine public communal (76-2024)**

La commune a été sollicitée par ENEDIS, via un office notarial de Rennes, afin d'établir un acte notarié portant sur la mise en place d'une installation électrique sur une parcelle appartenant à la commune et cadastrée section B numéro 1011 (Kerscignac).

Sur demande, et aux frais exclusifs d'ENEDIS, il convient désormais de régulariser administrativement et juridiquement la situation en autorisant M. le Maire à signer cet acte.

**Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents**

**APPROUVE** l'établissement d'un acte notarié portant sur la mise en place d'une installation électrique sur une parcelle appartenant à la commune et cadastrée section B numéro 1011

**AUTORISE** M. le Maire à signer cet acte et tout document en lien avec ce dossier

• **An Dour Meur : approbation programmation et tarifs saison 2024/2025 (77-2024)**

M. le Maire soumet à l'assemblée le programme ainsi que les tarifs suivants pour la saison à venir. Il est précisé que la commission culture du 15 avril dernier a validé ce programme.

**Programmation saison 2024/2025**



Date	Compagnie-Artiste	Spectacle	Genre	Public	Horaire	Durée	Guichet	Résa	Formule abonnement	Réduit
Jeu 19/09	OXLOCO	Lancement de saison An Dour Meur 2024/2025	Trio dansant rétro futuriste		19 h 00	Présentation de saison gratuit				
Samedi 29 novembre 2024	Fourchette Suisse Productions	« Une nuit avec LAURA DOMENGE »	Humour	À partir de 12 ans	20 h 30	75 mn	24 €	19 €	16 €	12 €
Dimanche 5 janvier 2025	La troupe Azad et Compagnie	« Le Prénom »	Théâtre	Tout public	15 h 00	1 h 40		8 €		5 €
Samedi 1 <sup>er</sup> mars 2025	ELECTRO NOZ	DISKAR PLANTEC DENEZ / O'TRIDAL	Musiques et Danses bretonnes	Tout public	A partir de 19 heures			12 €		6 €
Dimanche 6 avril 2025	Compagnie La Guilde	« Michel et Claude »	Théâtre	Tout public	17 h 00	1 h 00	12 €	10 €	8 €	6 €
Samedi 26 avril 2025	L'association le Bon Scen'art	Hop Hop Crew	Musique des Balkans	Tout public	20 h 30	1 h 30	10 €	8 €	6 €	5 €
Mardi 13 mai et Mercredi 14 mai	Compagnie Les Voyageurs Immobiliers	« Emois et Moi »	Danse Acrobatie et musique de Petit-Papier	Réserve Maternelles (70 max) RPE (50max)	10 h 00 10h 00	40'			Tarif unique 5 €	
Mardi 27 mai 2025	Compagnie l'Hallali Production	« Super Ego »	Concert pop festif De 3 à 10 ans	Saison Jeune Public LTC réservé aux écoles (3-10 ans)	14 heures	1 h 00			Tarif unique 5 €	
	Jeune public									

Ne figurent que les spectacles dont nous sommes les organisateurs et pour lesquels nous devons voter les tarifs. Les spectacles organisés par des tiers ne sont pas dans cette liste

**Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents**

**APPROUVE** la programmation et les tarifs des spectacles prévus à la salle An Dour Meur pour la saison 2024/2025

• **Subvention association et voyage humanitaire (78-2024)**

M. le Maire rappelle à l'assemblée le vote des subventions aux associations attribuées lors de la dernière séance. Pourtant, une demande est arrivée depuis, émanant de l'association Plestin-Feldheim pour un montant de 800€.

Par ailleurs, deux jeunes femmes souhaitent partir en voyage humanitaire au Dakar et demandent une aide exceptionnelle. Le bureau a donné un accord de principe (200€) sous condition d'un échange avec le SEJ de la commune (visio depuis le DAKAR par exemple, expo, échanges).

**Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents**

**APPROUVE** le versement d'une subvention de 800 € à l'association Plestin-Feldheim pour 2024  
**APPROUVE** le versement d'une aide exceptionnelle de 200€ aux deux jeunes Plestinaises qui comptent partir en voyage humanitaire au DAKAR

- **Avenant marché bois-plaquettes (79-2024)**

M. le Maire informe l'assemblée qu'il convient de revoir le marché conclut avec le fournisseur de bois-plaquettes pour les chaufferies et notamment de baisser la quantité de bois à commander.

Il est ainsi proposé de réviser

- Le prix de la tonne en passant de 115HT à 118€ HT
- La quantité prévisionnelle annuelle minimale en passant de 900 tonnes (300 tonnes de plaquettes/an pour la chaufferie de la commune et 600 tonnes de plaquettes/an pour la chaufferie de l'EHPAD), à 750 tonnes.

**Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents**

**APPROUVE** l'avenant à passer avec le fournisseur de bois-plaquette consistant notamment à adapter la quantité de bois à commander ainsi que le prix de la tonne

- **Facture Lexcap (80-2024)**

M. le Maire informe l'assemblée que la commune doit régler un solde de facture au cabinet d'avocats LEXCAP qui nous a accompagné dans l'élaboration du dernier PLU.

Bien que tardive, cette facture est arrivée dans les temps réglementaires et il convient donc de la régler (6 264.00€).

**Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents**

**APPROUVE** le versement de 6 264€ au titre de solde du marché conclut entre la commune et Lexcap dans le cadre de l'élaboration du PLU communal.

- **Mise en gestion du bar du camping (81-2024)**

M. le Maire informe l'assemblée que la commune a trouvé un gestionnaire pour assurer la prestation Bar et Petite restauration au camping cet été. Il s'agit des gérants du Trévros qui consentent à assurer ce service du 15 juin à fin septembre moyennant un loyer mensuel de 2 000€. Ce loyer sera proratisé en cas de mois non complet d'activité (au mois de juin notamment).

**Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents**

**APPROUVE** la candidature des dirigeants du Trévros pour assurer la prestation Bar et petite restauration durant la période estivale (15/06 au 30/09)

**PRECISE** qu'il sera dû à la commune un loyer de 2 000€/mois (proratisé en cas de mois non complet d'activité).

- **Maison de la petite enfance : avenant négatif (82-2024)**

M. le Maire informe l'assemblée que les dernières factures concernant le projet sont en cours de paiement. Pour certains lots, des avenants sont à prévoir et notamment le lot Sol souples/peintures (titulaire Le Guen Peinture) pour un montant de - 567.86€ TTC. Le montant final s'établissant donc à 16 472.14€ TTC ;

**Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents**

**APPROUVE** l'avenant négatif à passer avec l'entreprise Le Guen Peinture et concernant le lot 9 du projet Maison de la Petite Enfance pour un montant de - 567.86€ TTC.



- **Aménagement ALSH : avenant négatif (83-2024)**

M. le Maire informe l'assemblée que les dernières factures concernant le projet sont en cours de paiement. Pour certains lots, des avenants sont à prévoir et notamment le lot 4 Menuiseries intérieures (titulaire MOTREFF) pour un montant de – 1 200.00€ TTC. Le montant final s'établissant donc à 6 869.11€ TTC ;

**Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents**

**APPROUVE** l'avenant négatif à passer avec l'entreprise MOTREFF et concernant le lot 4 du projet Aménagement ALSH pour un montant de – 1 200.00€ TTC.

- **GR 34 : rétablissement du sentier entre Toul an Hery et le Hogolo (84-2024)**

M. le Maire rappelle à l'assemblée que le GR est interdit et fermé au public entre Toul an Hery et le Hogolo à la suite d'un éboulement. Les discussions avec des propriétaires pour rétablir le passage ont été menées et les travaux nécessaires à la réouverture du chemin vont pouvoir être lancés. Ces travaux, d'un montant total de 2 815.79€ TTC (achat de grillage, de matériaux divers et de transport) seront pris en charge par la DDTM à hauteur de 80%.

**Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents**

**APPROUVE** le projet de rétablissement du GR34 entre Toul an hery et le Hogolo

**AUTORISE** M. Le Maire à solliciter la DDTM 22 pour financer ce projet à hauteur de 80%.

- **Convention Hand pour intervention d'un salarié du club (85-2024)**

M. le Maire informe l'assemblée que le club de Hand, qui emploie un salarié à l'année, peut le mettre à disposition du SEJ au cours du mois de juillet pour qu'il intervienne dans les camps organisés par le service.

Ainsi, le salarié serait mis à disposition de la commune du 8 au 26 juillet. Une convention entre le club et la commune serait établie en ce sens afin d'acter les contours de ce partenariat. En échange, la commune versera une compensation de 2 000€ au club.

**Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents**

**APPROUVE** le projet de convention entre le club de hand et la commune concernant la mise à disposition de leur salarié au mois de juillet (du 8 au 26 juillet).

**AUTORISE** M. le Maire à signer cette convention et notamment à verser au club de hand la compensation financière (2000€) due en contrepartie de cette mise à disposition.

- **Astreintes communales : mise à jour (86-2024)**

M. le Maire informe l'assemblée qu'à la demande de la trésorerie, il convient de faire concorder la délibération instaurant les astreintes communales au règlement intérieur approuvé en 2022 et notamment la rémunération et l'organisation des récupérations :

Mode de rémunération : selon réglementation en vigueur (à titre indicatif 159,20€ brut au 01 octobre 2021).

Mode de récupération : Les interventions sont considérées comme du temps de travail effectif ouvrant droit à des récupérations majorées dans les conditions suivantes :

Heures effectuées le samedi ou un jour de repos	+ 150%
Heures effectuées la nuit (de 22h à 5h du matin)	+ 150%
Heures effectuées le dimanche ou un jour férié	+ 200%

Le repos compensateur prévu par la loi est de 11 heures de repos quotidien, entre la fin de la journée et la prise de fonction du lendemain matin. Les 11 heures ne sont pas consécutives, ce qui veut dire que pour une journée : 8h-12h / 13h 30 – 17h30, pour une reprise le lendemain à 8h, il peut y avoir au maximum 3h30 d'intervention entre 17h30 et 08h le lendemain, sans décaler l'heure de démarrage du lendemain matin : 8h.

**Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents APPROUVE** la mise à jour des astreintes communales (Services Techniques et Chaufferie), notamment pour ce qui concerne leur organisation et rémunération, tel que défini dans le règlement intérieur.

• **QUELQUES DATES**


- Réunion de présentation sur l'état d'avancement du PLUiH, le **14 juin 2024 à 18h00 - à la Salle des fêtes de Plouaret**
- **Elections législatives les dimanches 30 juin et 7 juillet probablement dans l'ancienne Salle des Fêtes.**
- **Fête de la musique dans le bourg le 21/06 organisée par la commune**
- **Nouveaux arrivants et arbre des naissances le 22/06 à An Dour Meur**
- **Fête des écoles le 30 juin à An Dour Meur**
- **Plestival les 5 et 6 juillet**
- **80<sup>ème</sup> anniversaire de la libération de Plestin les 10 et 11 août**

**ORDRE DU JOUR EPUISE, SEANCE LEVEE A 21H15MN**

Le Maire  
Christian JEFFROY



Le secrétaire de séance  
L. L'HAVEANT



Diffusé sur le site internet de la Mairie le 01/10/2024  
Affiché le 01/10/2024